

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITE
ACCESSOIRE A L'ACTIVITE PRINCIPALE**

Décret n°2017-105 du 27 janvier 2017

Il est impératif de recevoir une demande d'autorisation de cumul **validée**
avant d'effectuer toutes activités accessoires

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

CORPS ou CATEGORIE :

Fonction exercée à titre principale :

 temps complet temps partiel (.....%) temps incomplet (.....%)

Institut, UFR, service :

Demande l'autorisation d'exercer l'activité accessoire suivante :

 Enseignement et formation ;

Identité de l'employeur secondaire (ou composante si UCBL) :

Nature des enseignements :

Période concernée : du// 20..... au// 20.....

Nombre d'heures **en présentiel devant les étudiants** (joindre un planning prévisionnel) : heure(s)

CM : TD : TP :

Conditions de rémunération : taux horaire :€ brut Autre (préciser) :

Congés à poser en compensation : jours

 Expertise et consultation, sans préjudice des dispositions du 3° du I de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 et, le cas échéant, sans préjudice des dispositions des articles L.531-8 et suivants du code de la recherche ; **Activité à caractère sportif et culturel**, y compris encadrement et animation dans les domaines sportif, culturel, ou de l'éducation populaire ; **Activité agricole** au sens du premier alinéa de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime dans des exploitations agricoles constituées ou non sous forme sociale ; **Activité de conjoint collaborateur** au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale mentionnée à l'article R. 121-1 du code du commerce ; **Aide à domicile à un ascendant, descendant, conjoint, partenaire** lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin, permettant au fonctionnaire de percevoir, le cas échéant, les allocations afférentes à cette aide ; **Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers ;** **Activité d'intérêt général** exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée **à but non lucratif ;** **Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger.**

Sous condition impérative de forme d'auto-entreprenariat :

 Services à la personne mentionnés à l'article L.7231-1 du code du travail. **Vente de biens fabriqués personnellement par l'agent.***L'activité accessoire sollicitée ne doit pas porter atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service et ne doit pas mettre l'intéressé en situation de méconnaître l'article 432-12 du code pénal.*Descriptif de l'activité envisagée **HORS** enseignement et Formation :

Identité de l'employeur secondaire (ou composante si UCBL) :

Période concernée : du// au// 20.....

Conditions de rémunération : taux horaire :€ brut Autre (préciser) :

Congés à poser en compensation : jours

IMPORTANT

En cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

